

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mai à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 29/04/2025

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

OBJET : DELIBERATION DE REGULARISATION DES ICNE PASSES EN 2023 PAR ERREUR AU BUDGET PRINCIPAL (OPERATION NON BUDGETAIRE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 2023, il a été constaté par erreur des ICNE sur le budget principal (en effet le budget principal n'est pas soumis à la constatation des ICNE pour les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants) au compte 16884 pour un montant de 121.04 €.

Il est donc nécessaire de régulariser cette erreur par une opération non budgétaire soit :

- Débit du compte 16884 pour un montant de 121.04 €
- Crédit du compte 1068 pour un montant de 121.04 €

Monsieur le Maire invité les conseillers à délibérer sur cette régularisation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la régularisation présentée ci-dessus et valide l'opération non budgétaire suivante :**
- **Débit du compte 16884 pour un montant de 121.04 €**
- **Crédit du compte 1068 pour un montant de 121.04 €**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 07 mai 2025,

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

